



# RECRUTEMENT RESERVE SAENES 2014

## INFORMATIONS POUR LES AGENTS RECRUTES

François FERRETTE,  
secrétaire académique

**Bonjour,**

**Permetts-moi, au nom du SNASUB-FSU, de te féliciter pour ta réussite au recrutement réservé SAENES 2014. Tu trouveras ci-après un certain nombre d'informations pour t'aider à mieux comprendre comment va se passer la procédure pour ton affectation à la rentrée de septembre 2014.**

### **1 - comment va se dérouler l'affectation ?**

Il faut attendre la fin de la CAPA portant sur le mouvement des actuels SAENES qui a lieu le **3 juin 2014** pour que la liste des postes vacants soit connue. La DEPAP communiquera cette liste à chaque lauréat qui doit les classer par préférence d'affectation. Précisons que la note de service ministérielle n°2013-009 du 14 janvier 2013 portant sur les conditions de titularisation sur les recrutements Sauvadet indique : « *l'affectation sur place se fera selon les possibilités d'accueil de l'administration (emplois ouverts, postes vacants) sans pouvoir être garantie.* »

Les autorités académiques vont affecter chaque lauréat du recrutement réservé, dans la mesure du possible, en fonction des vœux et par rang de classement. Tout ceci devrait se dérouler courant juin.

### **2 – ce qui change sur le plan de la rémunération**

Les SAENES perçoivent une Prime de fonctions et de Résultats (PFR), indemnité mensuelle, qui s'ajoute au salaire. Son montant varie en fonction du grade et de la cotation du poste.

Pour connaître la cotation d'un poste : <http://www.snasub-caen.fr/index.php?2013/11/13/330-la-mise-en-place-de-la-pfr-aux-saenes-dans-l-academie-de-caen>

Pour connaître le montant de la PFR : <http://www.snasub-caen.fr/docs/MONTANTS%202014%20PFR%20SAENES%20ACA%20CAEN.pdf>

La politique indemnitaire étant assez complexe à comprendre, vous pouvez contacter François Ferrette pour plus de précisions (coordonnées page 2). Ces montants ne s'appliquent pas à l'université de Caen ou au CROUS.

### **3 - la titularisation**

Il y a une période de stage avant titularisation où l'agent est fonctionnaire-stagiaire. La titularisation se produit après 1 an d'exercice. Cette durée peut être allongée en fonction d'éventuels arrêts maladie ou de congé maternité qui prolongent la période de stage d'autant.

### **4 - droit au reclassement**

En devenant fonctionnaire, un contractuel a droit à une reprise de services lors de la titularisation. Pour la Catégorie C, le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 cadre les modalités de calcul entre les services dans le privé ou le public. Cela permet d'être classé à un certain niveau de la grille indiciaire des SAENES.

Voir la page 22 du guide non titulaires :

[http://www.snasub.fr/IMG/pdf/Conv\\_186\\_ANT\\_light.pdf](http://www.snasub.fr/IMG/pdf/Conv_186_ANT_light.pdf)

<b>Reçus au recrutement réservé SAENES 2014</b>	
<b>Nom prénoms</b>	<b>Rang de classement</b>
GAMBE Emilie	1
ROBINET Marie-Agnès	2
GUERIN Aurelie	3

#### 4 – quels sont vos interlocuteurs à la CAPA des SAENES ?

Secrétaires Administratifs de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES)			
François FERRETTE (titulaire)	06.11.64.15.57	<a href="mailto:snasub-caen@orange.fr">snasub-caen@orange.fr</a>	Inspection académique, cité administrative, Place Bonet, 61013 ALENCON CEDEX
Sylvie BARON (suppléante)	02.33.87.23.40	<a href="mailto:Sylvie.Baron@ac-caen.fr">Sylvie.Baron@ac-caen.fr</a>	lycée Doucet, rue Paul Doumer, BP 48, 50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE
Anne THEBAULT-LUCAS (titulaire)	02.33.53.18.90 (pers)	<a href="mailto:Anne.Thebault-Lucas@ac-caen.fr">Anne.Thebault-Lucas@ac-caen.fr</a>	lycée Doucet, rue Paul Doumer, BP 48, 50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE
Andrée CLEMENTE (suppléante)	02.31.75.33.30	<a href="mailto:andree.clemente@ac-caen.fr">andree.clemente@ac-caen.fr</a>	collège Jacquard, 1 rue de Flandre, 14000 CAEN
Danièle MORIN (titulaire)	02.33.45.16.22	<a href="mailto:Daniele.Morin@ac-caen.fr">Daniele.Morin@ac-caen.fr</a>	lycée Lebrun, 2, rue du lycée, BP 709, 50207 COUTANCES CEDEX
Chantal MOREL (suppléante)	02.31.56.63.66	<a href="mailto:chantal.morel@crous-caen.fr">chantal.morel@crous-caen.fr</a>	CROUS, 23 avenue de Bruxelles - BP 85153 14070 CAEN cedex 5

**La CAPA aura lieu le 3 juin à 14h30.**

**Vous pourrez contacter en priorité François Ferrette (06.11.64.15.57) à partir de 17h00 pour connaître les postes vacants à titre officieux.**

*Pour un syndicalisme combatif !*



**Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire  
et des Bibliothèques - Fédération Syndicale Unitaire.**

**SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon**

**02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57 / snasub-caen@orange.fr - chaque jour : 13h30 - 17h30**